### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071109-09 24 07-DE

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication: 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général par délégation Éudovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée





## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP Séance du - 9 NOV. 200

# Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2007 : Subventions d'équipement et projets CLI Mobilisation de la subvention globale FSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1ª décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2007, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2007,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

### APRES EN AVOIR DELIBERE.

### accorde

- 16 000,00 € à l'ADIT, pour l'achat de véhicules et de matériels,
- 2 906,28 € à la Manne Emploi, pour l'extension du réseau informatique et téléphonique,
- 3 609,94 € à la Manne Emploi, pour l'achat d'un véhicule,
- 1 800,00 € à Hélios,
- 1 773,00 € à Espace Développement,
- 4 000,00 € à Aléos.
- 4 500,00 € à l'Association Quartier Nord.

Le total des crédits s'élève à 34 589,22 € et se répartit comme suit :

- 22 516,22 € sur l'enveloppe 89856, chapitre 204, nature 2042, fonction 541, au titre des aides à l'équipement en faveur des structures d'insertion,
- 12 073,00 € sur l'enveloppe 80413, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre des projets proposés par les Commissions Locales d'Insertion.
- Autorise le Président à signer les avenants aux conventions portant partenariat dans le cadre du RMI, avec l'ADIT et la Manne Emploi, joints au présent rapport.
- Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer la demande de subvention globale jointe au présent rapport, ainsi que la convention, consécutive à cette demande, relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen avec le Préfet de Région, et dont le modèle type est également joint au rapport.

E PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre